

nique, la dalmatique, les gants, la chasuble, la mitre auriphrygiée, l'anneau pontifical, le bâton pastoral, le manipule et le grémial.

7. On prépare un fauteuil pour le consécrateur, et trois sièges pour l'élu et les évêques assistants; un Missel et un Pontifical.

8. Dans la chapelle plus petite pour l'élu, qui doit être séparée de la plus grande, on prépare un autel avec une croix et deux chandeliers; on y met un Missel et un Pontifical, et tous les ornements pontificaux de couleur blanche, tels qu'ils sont énumérés pour le consécrateur, et en outre une chape blanche; il faut près de l'autel une petite crédence couverte d'un linge propre, des vases pour se purifier les mains, et de la mie de pain pour essuyer les mains et la tête de l'élu.

9. Il faut aussi huit serviettes de toile fine, de forme oblongue, dont deux aient au moins six palmes en longueur, et qu'une longueur pareille soit répartie entre les six autres. Il faut au moins huit cierges d'une livre chacun, quatre sur l'autel du consécrateur, deux sur la crédence, et deux sur l'autel de l'élu.

10. Il faut un anneau avec diamant, qu'on devra bénir et remettre à l'élu; un peigne d'ivoire. Il faut pour l'offertoire deux flambeaux du poids de quatre livres, deux pains entiers, deux barils de vin, ornés les uns et les autres, savoir, deux argentés et deux dorés; on y représente aux deux côtés les insignes du consécrateur et de l'élu.

11. Il doit y avoir au moins deux évêques assistants revêtus du rochet; s'ils sont réguliers ils ont le surplis; ils prennent l'amict, l'étole, la chape (de la couleur convenable au temps et à la qualité de la messe aussi bien que tous les autres ornements) et la mitre simple blanche; chacun doit avoir son pontifical.

12. A l'heure convenable, le consécrateur, l'élu, les évêques assistants et les autres qui doivent assister à la consécration se rendent à l'église, et le consécrateur ayant fait sa prière devant l'autel, monte à son trône, s'il est dans son église, ou bien il va au fauteuil qu'on lui a préparé dans sa chapelle au côté de l'Épître, et là il prend ses ornements, comme à l'ordinaire. L'élu va à sa chapelle avec les évêques assistants; il y prend les orne-